

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 451

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Avril 2004

On assiste actuellement à une réduction du vocabulaire. Par snobisme ou par ignorance du terme approprié, l'homme d'aujourd'hui n'emploie qu'un nombre limité de mots en vogue, sans se soucier de leur signification exacte. Dès lors, les malentendus, les équivoques se multiplient et la langue s'anémie dangereusement.

## Clivage

Emprunté au néerlandais *klieven* «fendre», ce mot fut d'abord utilisé comme terme de minéralogie par les diamantaires dans le sens de «fendre un minerai cristallisé».

Au sens figuré, il est devenu d'un emploi courant en politique, en sociologie, en psychanalyse pour désigner ce qui scinde, sépare ou oppose des groupes sociaux ou ethniques et, par extension, ce qui différencie deux choses quelconques: «*Un clivage profond et persistant entre les dictionnaires de langue et les dictionnaires encyclopédiques*» (R.-L. Wagner).

Son usage excessif ne devrait pas jeter aux oubliettes les synonymes *scission, séparation, division, opposition, fraction, partage*, etc.

(Défense du français, n° 451, avril 2004)

## Côte(-)d'Ivoire

A la suite d'une décision prise par le gouvernement de Côte-d'Ivoire le nom de ce pays doit s'inscrire désormais sans trait d'union.

Selon la règle typographique (*Défense du français* N° 402), les noms de pays, de régions et de communes doivent prendre le trait d'union: la Côte-d'Ivoire, les départements de la Côte-d'Or et des Côtes-d'Armor, la commune de la Côte-aux-Fées.

Les noms géographiques composés avec *côte* désignant un coteau ou un littoral s'écrivent sans trait d'union: la Côte d'Or (plateau de Bourgogne), la Côte d'Azur.

Il n'y a pas lieu de déroger à la règle (sauf à la rigueur lors d'échanges diplomatiques avec cet Etat africain) pour satisfaire à une décision gouvernementale éphémère, qui sera peut-être invalidée par le prochain gouvernement au pouvoir.

(Défense du français, n° 451, avril 2004)

## Drastique

Faudra-t-il prendre des mesures *drastiques* pour lutter contre l'invasion de cet adjectif? S'il n'est pas fautif, il est du moins exagérément imposé par la mode du moment.

Du grec *drastikos* «actif, énergique», cet adjectif fut introduit en médecine au sens de «qui purge énergiquement». Il a pris, sous l'influence de l'anglais *drastic* (1808), le sens figuré familier de «draconien, énergique» et connaît aujourd'hui une vogue grandissante.

L'utilisation d'adjectifs plus appropriés (*énergique, draconien, radical, ferme, fort, vigoureux, rigoureux, puissant*, etc.) permettrait de purger le vocabulaire d'un terme trop envahissant, qui devrait être limité au domaine médical.

(Défense du français, n° 451, avril 2004)

## «Doggy-bag»

Les restaurateurs se proposent d'encourager le «*doggy-bag*». Littéralement «sac pour le chien», ce terme désigne la pratique anglo-saxonne d'emporter les restes ou la bouteille entamée d'un repas pris au restaurant.

Cet anglicisme est-il intraduisible? Il serait temps de lui trouver un équivalent français avant que les dictionnaires «attrape-tout» ne s'empressent de l'adopter.

L'expression «sac à restes» semble convenir assez bien de même que les néologismes suggérés par Alfred Gilder dans son «*Dictionnaire franglais-français*»: *sac-repas* et *emporte-miettes*.

(Défense du français, n° 451, avril 2004)

## «Flash-back»

Les américanolâtres pour qui «cinéma américain» est un pléonasme (A. Astruc) raffolent du vocabulaire anglais qui abonde dans le septième art.

*Flash-back* (de *flash* «éclat lumineux, lueur subite, éclair» et de *back* «retour, recul, rappel») désigne, au cinéma, une séquence évoquant une période antérieure à celle de l'action principale.

Par extension, en littérature: retour en arrière dans un récit.

L'emploi de cet anglicisme est déconseillé. Il est à remplacer par «retour en arrière» (recomm. offic.) ou par «rétrospective» (Québec).

(Défense du français, n° 451, avril 2004)

## Incontournable

Cet adjectif s'est imposé (v. 1980) dans le langage journalistique et le jargon à la mode, au point de devenir... incontournable.

Employé souvent dans un sens dépourvu de toute signification, il qualifie quelque chose ou quelqu'un qu'on ne pourrait éviter, négliger, ignorer: une difficulté incontournable; un personnage incontournable.

«L'emploi de ce mot est déconseillé dans la plupart des cas» (Acad.).

Pour peu qu'on veuille parler simplement, il reste possible d'utiliser: *inévitabile, indispensable, obligatoire, inéluctable, imparable, nécessaire, primordial, utile, capital*, etc.)

(Défense du français, n° 451, avril 2004)